



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

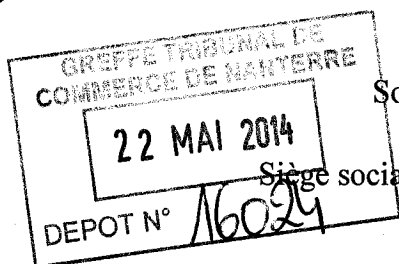
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04415

Numéro SIREN : 441 272 457

Nom ou dénomination : 7 RUE DU GENERAL FOY

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2014 sous le numéro de dépôt 16024



7 RUE DU GENERAL FOY

Société par actions simplifiée à capital variable

Capital minimum : 37.000 €

Siège social : 14, rue Sarah Bernhardt, 92600 Asnières-sur-Seine

RCS Nanterre n° 441 272 457

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} avril,

La société **IVG Institutional Funds GmbH**, société de droit allemand dont le siège social est à THE SQUAIRE 18 – Am Flughafen – 60549 Frankfurt am Main (Allemagne), immatriculée au Registre du Commerce, Section B du Tribunal d'Instance de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRB 91062,

(l'*Associé Unique*),

Associé Unique de la société :

7 RUE DU GENERAL FOY, société par actions simplifiée à capital variable, au capital minimum de 37.000 €, dont le siège social est situé 14, rue Sarah Bernhardt, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 441 272 457,

(la *Société*),

En présence de Mme Irmgard Linker, Directeur Général de la Société, agissant en qualité de président de séance ;

1. Déclare être appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Renonciation** au délai de convocation à la présente assemblée ;
 - **Révocation** de M. Bernhard Berg en qualité de Président ;
 - **Démission** de Mme. Irmgard Linker en qualité de Directeur Général ;
 - **Nomination** de Mme. Irmgard Linker en qualité de Président ;
 - **Nomination** de M. Steffen Ricken et de M. Oliver Zimper en qualité de Directeurs Généraux de la Société ;
 - **Pouvoirs** ;
2. Déclare avoir été mis en possession des documents suivants :

- Projets des décisions ; et
- Statuts certifiés conformes de la Société.

3. Déclare prendre les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'Associé Unique déclare renoncer au délai de convocation à la présente assemblée, conformément à l'article 14 des statuts.

DEUXIEME DECISION :

Conformément à l'article 11.1 des statuts de la Société, l'Associé Unique décide de révoquer le mandat de Président de M. Bernhard BERG à compter de ce jour, et lui donne quitus de sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'Associé Unique procède au remplacement de M. Bernhard BERG conformément aux décisions qui suivent.

TROISIEME DECISION :

Mme. Irmgard Linker informe la Société et l'Associé Unique de sa décision de démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société, avec prise d'effet à compter de ce jour.

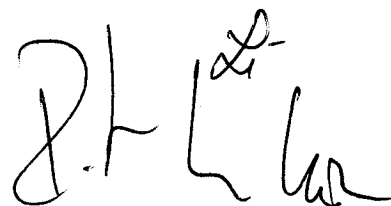
En conséquence, l'Associé Unique déclare prendre acte de la démission de Mme. Irmgard Linker de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet à compter de ce jour, et lui donne quitus de sa gestion durant l'exercice de son mandat.

En outre, l'Associé Unique a été informé que Mme. Irmgard Linker n'est redevable, à ce jour, d'aucune somme à l'égard de la Société, laquelle n'est redevable d'aucune somme à son égard.

QUATRIEME DECISION :

En conséquence des décisions qui précèdent, l'Associé Unique nomme Mme. Irmgard Linker, née le 29 août 1968 à Friedberg (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant Im Hasensprung 10, 61348 Bad Homburg V D Höhe (Allemagne), aux fonctions de Président, avec prise d'effet à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

Mme. Irmgard Linker déclare accepter les fonctions de Président et n'exercer aucune fonction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.



Le nouveau Président exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société. Aucune rémunération ne lui sera versée au titre de son mandat.

CINQUIEME DECISION :

l'Associé Unique nomme :

- M. Steffen RICKEN, né le 16 juillet 1970 à Leipzig (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant Im Langenfeld 3a 61350 Bad Homburg V D Höhe (Allemagne), aux fonctions de Directeur Général, avec prise d'effet à compter de ce jour, pour une durée illimitée ; et
- M. Oliver ZIMPER, né le 16 avril 1973 à Erbach (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant Eysseneckstrasse 16, Frankfurt am Main (60322) (Allemagne), aux fonctions de Directeur Général, avec prise d'effet à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

M. Steffen RICKEN et M. Oliver ZIMPER déclarent respectivement accepter, chacun pour ce qui le concerne, la fonction de Directeur Général, et n'exercer aucune fonction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

Les nouveaux Directeurs Généraux exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société. Aucune rémunération ne leur sera versée au titre de leur mandat.

SIXIEME DECISION :

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique, Mme Irmgard Linker, M. Steffen RICKEN et M. Oliver ZIMPER.



Fait à Asnières-sur-Seine,

En deux (2) exemplaires,

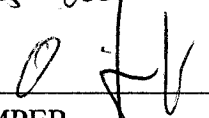


IVG Institutional Funds GmbH

représentée par Christian Kühni et

Frank Müller

*Bon pour acceptation de
fonctions de Directeur général*



Oliver ZIMPER

« *Bon pour acceptation de fonctions de
directeur général* »

*Bon pour acceptation de
fonctions de Président*



Irmgard Linker

« *Bon pour acceptation de fonctions de
Président* »

*Bon pour acceptation de
fonctions de directeur
général*



Steffen RICKEN

« *Bon pour acceptation de fonctions de
directeur général* »